

préambule

Fonpel est un régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux affiliés de se constituer une retraite par rente*.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation.

Les cotisations sont transformées en points de retraite (la valeur de service du point est la valeur du point permettant de calculer le montant de la prestation retraite qui sera versé à l'assuré. Elle correspond à la valeur du point de l'année du départ à la retraite de l'assuré). Ces points offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu, les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits.

Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'association Fonpel. La gestion administrative et la gestion commerciale sont confiées à Sofaxis.

*Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

édito

Transfert réussi !

Chers collègues,

Je vous l'avais annoncé l'année dernière, le Conseil d'administration de mars 2018 a décidé de transférer la gestion administrative du régime Fonpel vers un nouveau gestionnaire dénommé Sofaxis.

Sofaxis est un acteur connu par les collectivités depuis de nombreuses années dans le cadre de la gestion de contrats de prévoyance notamment.

Tout le long de l'année, les travaux liés au transfert de la gestion ont été surveillés de près par l'Association pour une bascule effective au 1^{er} janvier 2019.

Tout s'est bien passé. Je remercie de nouveau les équipes de Sofaxis pour leur travail et le respect des échéances.

Ce changement promet une gestion active et moderne qui tient à cœur à l'Association.

Par ailleurs, les performances de la gestion technique et financière du régime de retraite ont permis une revalorisation de la valeur de service du point de +0,50 % au 1^{er} janvier 2019.

CNP Assurances, assureur du régime, a procédé début d'année 2019 à des corrections sur le calcul de la Provision Mathématique Théorique - PMT (provision sur les futures rentes à servir) qui l'ont amené à présenter un taux de couverture du régime au 31 décembre 2018 à hauteur de 126,4 % au lieu de 118,4 % au 31 décembre 2017.

Compte-tenu de ces informations en faveur du régime, l'Association a obtenu de CNP Assurances une revalorisation significative de la valeur de service du point de +0,60 % en cours d'année, applicable dès le 1^{er} juillet 2019.

Les rentes versées au 2^e semestre 2019 bénéficieront de cette nouvelle revalorisation.

Soyez assurés, chers collègues, que vos intérêts restent au cœur de mes préoccupations et de celles des membres du Conseil d'administration de l'Association Fonpel.



Jacques PELISSARD,
Président de l'Association Fonpel



les chiffres clés de l'année 2018

42 015 k€

C'est le montant des plus-ou-moins-values latentes, désormais prises en compte dans l'évaluation de la richesse du régime. Elles représentent l'écart entre la valeur boursière des actifs du régime représentatifs de la provision technique spéciale et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur valeur d'achat).

12 729 k€

de cotisations encaissées

9 901 k€

de rentes trimestrielles versées

350 622 k€

C'est le montant de la provision technique spéciale représentative de la **richesse comptable collective du régime**, sur laquelle sont prélevées les prestations servies et les chargements de gestion, et à laquelle sont affectées les cotisations encaissées ainsi que les produits et charges financiers générés par les actifs représentatifs de la Provision Technique Spéciale. Elle est en augmentation de **2,49 %** par rapport à 2017.

Provision technique spéciale



les adhérents

333

nouvelles **adhésions** enregistrées en **2018**.

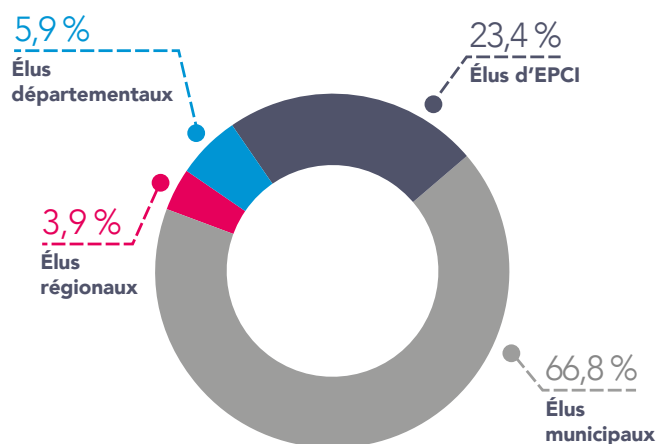
Âge moyen des cotisants : **58,4** ans.

14 784

comptes gérés dont **8 618** en phase d'acquisition et **6 166** rentes.

Âge moyen des rentiers : **73,8** ans.

Répartition des adhésions par mandat



01

la politique des placements

La politique de gestion suivie par CNP Assurances a pour objectif de concilier la sécurité des placements et la régularité des rendements dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt.

L'allocation de l'actif se traduit par une prépondérance des obligations permettant d'assurer un socle de rendement récurrent.

En complément, des investissements sont réalisés en actifs de diversification (**16 %** du portefeuille à fin 2018 stable par rapport à fin 2017) dont les actions permettent ainsi de profiter de revalorisations à moyen et long terme.

02

les résultats du portefeuille en 2018

Le rendement financier s'élève à **2,80%** en 2018 contre **4,18%** en 2017. Il est constitué des coupons obligataires, dividendes et plus-values encaissés au cours de l'exercice.

03

l'environnement économique

Après une année **2017** exceptionnelle, les marchés financiers ont connu une correction marquée en 2018 qui s'est fortement accentuée en fin d'année. La rupture s'est produite fin septembre avec la confirmation par la Réserve Fédérale américaine de sa volonté de poursuivre en 2019 la normalisation monétaire menée en 2018. Elle a été amplifiée par la dégradation du contexte politique (tensions commerciales sino-américaines, incertitudes persistantes sur le Brexit, différend UE-Italie sur le budget).

Ce regain de tensions est intervenu dans un contexte d'interrogations croissantes au dernier trimestre sur les perspectives de l'économie américaine. La relance fiscale et budgétaire votée fin 2017 a permis une ré-accélération de la croissance (2,9 % en 2018 soit +0,7 % par rapport à 2017) mais au prix de déséquilibres futurs (hausse des déficits commerciaux et courants).

L'autre sujet d'inquiétude a été le rebond de l'inflation (atteignant 2,9 % durant l'été aux Etats-Unis et 2,3 % en zone euro). La réponse de la FED (hausse de 100 bps des taux courts et réduction de la taille du bilan) a fait monter les taux obligataires américains (au-dessus de 3%), renforcé le dollar (+6 %) et provoqué des sorties de capitaux dans les pays émergents obligeant les banques centrales à remonter leurs taux dans la précipitation.

Les niveaux de taux sont restés faibles : le taux 10 ans français termine à 0,71 % en fin d'année. Le taux 10 ans allemand clôture l'année à 0,24 % et le taux 10 ans américain à 2,68 %. L'indice CAC40 recule de 11 % sur l'année 2018.

l'équilibre du régime

Taux de couverture réglementaire **estimé** au 31 décembre **2018** :

126,4 %

Le taux de couverture du régime compare la richesse économique du régime à ses engagements : il traduit, lorsqu'il est supérieur à 100 %, la capacité du régime à faire face au paiement des rentes, qu'elles soient déjà émises ou futures. Il est en augmentation par rapport à **2017**.

la vie de l'association

Pas de changement significatif au sein de l'Association cette année, le Conseil d'administration de l'Association est toujours composé de :

- Jacques PELISSARD, *président*,
- Jean-Paul LEFEBVRE, *secrétaire général*,
- Marie-Paule MORIN, *trésorière*.
- Jean-Michel ARNAUD – Chantal BOURRAGUE – Fadul Ahmed FADUL – Odette MADER – Jean-Louis GAILLARD - Gérard PAYRE – Michel-Antoine ROGNARD – Laurence TRASTOUR-ISNART – Michaël WEBER.

Le renouvellement des instances aura lieu lors de l'assemblée générale de 2019.

